

3.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220926-312296-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 octobre 2022

Affiché le 11 octobre 2022

**Suite à la convocation en date du 12 septembre 2022**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 26 SEPTEMBRE 2022**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Barbara COEVOET, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Doriane BECUE, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Christian POIRET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOIX, Agnès DENYS, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Attribution de subventions au titre de la politique sportive.

Vu le rapport DSC/2022/371

Vu l'avis en date du 19 septembre 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Suite à l'annonce en commission thématique par Monsieur CADART, conseiller délégué au sport, de l'annulation de la 8ème édition de l'épreuve sportive "Nocturne du Val Joly", l'attribution de la subvention au Comité départemental d'Athlétisme du Nord pour son organisation est annulée.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer aux organisateurs d'épreuves sportives, les subventions détaillées dans l'annexe 3 ci-jointe, pour un montant global de 255 650 € ;
- d'attribuer aux associations sportives de collèges publics et privés, des aides détaillées dans l'annexe 5 ci-jointe, pour un montant global de 38 480 € ;
- d'attribuer les bourses départementales aux sportifs de haut niveau amateurs, reprises dans l'annexe 7 ci-jointe, pour un montant total de 69 000 € ;
- d'attribuer aux clubs de l'Excellence sportive, des aides, selon les modalités reprises en annexe 8 ci-jointe et pour un montant total de 1 160 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat entre le Département du Nord et les structures départementales sportives (associations/communes, clubs de l'Excellence), dans les termes des projets ci-joints en annexe 2 et 9 ;
- d'imputer ces dépenses de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget départemental 2022, Opérations : 23009OP005 (fonctionnement), 29009OP004 (bourses sportifs haut niveau) et 23009OP002 (clubs excellence sportive).

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 57.

48 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Madame TONNERRE-DESMET DESMET (porteur du pouvoir de Monsieur LEDOUX), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision et il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame DELRUE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Monsieur PLOUY.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat  
Public,

Claude LEMOINE





**Direction des Sports  
 et de la Culture  
 Service des Sports  
 Tél : 03.59.73.58.92**

**COMITE DEPARTEMENTAL NORD DE FOOTBALL**

**GRILLE D'EVALUATION POUR LE CALCUL DE L'AIDE DEPARTEMENTALE**

<b>VILLE :</b>	<b>CLUB :</b>
----------------	---------------

**Dénomination du tournoi :**

**Correspondant :**

**Adresse :**

**Période :**

**Dates :**

**Catégorie :**

<b>DATE HOMOLOGATION LIGUE :</b>	<b>N°:</b>
----------------------------------	------------

**ANALYSE DU TOURNOI PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL NORD DE FOOTBALL**

**Accueil :**

	A	B	C	
Déplacement				
Logement				
Nourriture				

**Fonctionnement :**

	A	B	C	
Arbitrage				
Médical				
Entrées				

**Qualité :**

	A	B	C	
Communication/Publicité				
Animation				

**Une aide 152 € ou 77 € (selon le niveau du tournoi) est attribuée pour chaque poste repris en**

**Catégorie A.**

Nombre d'équipes	
Niveau des équipes	
Nombre et désignation des nations représentées	

Fiche validée par le Président  
du Comité Départemental Nord de  
Football

Remarques Générales de l'Officiel ayant visité le tournoi

(A) Très satisfaisant / activité prise en charge totalement par le club organisateur.  
 (B) Satisfaisant / activité prise en charge partiellement par l'organisateur.  
 (C) Moyen / activité non prise en compte pour l'organisation du tournoi.

**Direction générale adjointe  
Solidarité Territoriale**

**Direction des Sports et de la Culture  
Service des Sports**

03 59 73 57 98  
maxime.boschetti@lenord.fr  
Réf : Convention Tour de France  
Affaire suivie par : Maxime Boschetti

**TIERS 653 725**

**CONVENTION  
Association Les Doggies**

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 26 septembre 2022 ;

ENTRE :

**LE DEPARTEMENT DU NORD**

Représenté par le Président du Département du Nord, d'une part,

ET

**L'ASSOCIATION LES DOGGIES – AMBASSADEURS DU FAIRPLAY**

Représentée par son Président, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 - Objet :**

Le Département du Nord attribue à l'association « Les Doggies – Ambassadeurs du Fairplay » une subvention de 23 000 euros pour permettre à des jeunes nordistes issues de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et à leurs encadrants d'assister aux matchs du Lille Olympique Sporting Club (LOSC) qui se dérouleront à domicile lors de la saison 2022-2023 du Championnat de France de Football (Ligue1).

L'aide Départemental permettra à l'association :

- D'acheter 1000 places pour les enfants et leurs accompagnants (60 par match)
- D'offrir à chaque invité une écharpe de supporter en souvenir de la rencontre

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022 : *Opération 23009OP005 / 23009E15*

## **ARTICLE 2 – Partenariat et Communication :**

L'association « Les Doggies Ambassadeurs du Fairplay » s'engage à :

- Associer le Conseil départemental du Nord à toutes les démarches promotionnelles entrant dans le cadre du partenariat et notamment à accueillir, pour les matchs à domicile du LOSC, des publics prioritaires de la collectivité départementale notamment des enfants confiés à l'ASE.

- Insérer le logo du Département du Nord sur les différents supports de communication ou objet promotionnels (écharpes de supporters) qui seront conçues dans le cadre de ce partenariat en respectant la charte graphique départementale téléchargeable à l'adresse suivante : <https://communication.lenord.fr>.

## **ARTICLE 3 - Litige :**

En cas de litige quant à l'application du présent contrat, les parties conviennent de recourir à l'arbitrage du Tribunal Administratif.

Fait à Lille, le

**LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION « LES  
DOGIES-AMBASSADEURS DU FAIR PLAY**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Thierry ALSTERS**

**Christian POIRET**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 JUIN 2016**  
**RAPPORT DSJ/2016/182**  
**ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES**

La participation forfaitaire est déterminée par le nombre de licenciés à l'association sportive du collège au regard du nombre total d'enfants scolarisés dans l'établissement (**Cf. point I**).

Cette aide forfaitaire est complétée par une participation liée aux frais de déplacements pour une finale de Championnat de France ou une finale nationale ou encore pour la participation à un stage sportif de plein air sur la station touristique du Val Joly (**Cf. point II**).

**I - Participation Forfaitaire**

Déterminée en fonction du nombre de licences UNSS et UGSEL et de l'effectif total d'élèves inscrits dans le collège (ratio licences/effectif total) :

<b>R = ratio nombre d'enfants licenciés par rapport au nombre total de collégiens scolarisés au sein de l'établissement</b>	<b>Montant de l'aide départementale</b>
$R \geq 30\%$	<b>450 €</b>
$10\% < R < 30\%$	<b>250 €</b>
$R < 10\%$	<b>100 €</b>
Si aucune licence UNSS ou UGSEL délivrée	<b>Pas d'aide forfaitaire</b>

La participation forfaitaire est attribuée dans la limite d'une aide par année scolaire.

**II - Participation complémentaire pour les déplacements**

Une participation complémentaire est attribuée aux associations sportives des établissements du second degré en vue de permettre aux collégiens de participer à une finale d'un Championnat de France UNSS ou à une finale nationale UGSEL.

Cette aide est de 30 € par élève dans la limite maximale de 30 collégiens licenciés à l'UNSS ou l'UGSEL. Cette participation n'excédera pas 900 € par AS et par année scolaire.

Il a été également décidé de prendre en charge, pour les élèves licenciés à l'AS de leur établissement, les frais liés à l'organisation d'un stage sportif de plein air et pleine nature sur la station touristique du Val Joly. Cette aide s'élève à 40 € par élève dans la limite de 30 collégiens.

Ces aides complémentaires (finale d'un Championnat de France UNSS ou UGSEL et stage sportif de plein air) peuvent être cumulées dans la limite de 1 200 € par AS et par année scolaire.



## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES

NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	Code Canton	N°TIERS de l'Assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE En grisé AS ayant déjà bénéficié de l'aide, CP du 27 juin 2022	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE	
<b>COLLEGES PUBLICS</b>												
1	Collège Albert Ball Boulevard Léon Blum BP 38 59112 ANNOEULLIN	L	2	450 390	642	Madame Isabelle DEVINEAU	188	29	250 €	0 €	0 €	250 €
2	Collège Félix Del Marle 62 Rue Henri Barbusse 59620 AULNOYE AYMERIES	A	5	331 082	653	Monsieur Luc DELANGE	260	40	450 €	0 €	450 €	900 €
3	Collège Jean Rostand 136 Bd Faidherbe 59280 ARMENTIERES	L	4	141 904	470	Monsieur Hervé BARET	165	35	450 €	0 €	150 €	600 €
4	Collège Maxime Deyts Rue Jean Moulin 59270 BAILLEUL	D	8	418 888	867	Madame Sandrine BAILLOBAY	243	28	250 €	520 €	0 €	770 €
5	Collège Gilles de Chin Rue de Klotten 59145 BERLAIMONT	A	5	141 907	281	Monsieur Didier LEMOINE	117	42	450 €	0 €	90 €	540 €
6	Collège de l'Ostrevant Rue Emmanuel Chabrier BP 67 59111 BOUCHAIN	V	14	436 260	771	Monsieur Bertrand DELROT	182	24	250 €	0 €	210 €	460 €
7	Collège Jean Macé 157 Rue Victor Hugo prolongée BP 7 59860 BRUAY SUR L'ESCAUT	V	3	145 532	500	Monsieur Richard CAILLE	109	22	250 €	0 €	570 €	820 €
8	Collège Jules Ferry Rue Monseigneur Guerry BP 414 59407 CAMBRAI Cedex	C	9	129 788	519	Monsieur Thierry SEYNAVE	143	28	250 € CP 27/06/22	0 €	300 €	300 €
9	Collège Fénelon Boîte Postale 407 59407 CAMBRAI Cedex	C	9	130 023	496	Monsieur Richard FRATICELLI	132	28	250 €	680 €	0 €	930 €
10	Collège Robert Le Frison 9 Rue de Bergues 59670 CASSEL	DK	8	381 791	442	Monsieur Eric BOUVE	200	28	250 €	0 €	660 €	910 €
11	Collège Alfred Jennepin Rue Blanchard 59149 COUSOLRE	A	19	129 740	163	Monsieur Jean-Luc GROSSE	62	38	450 €	1 200 €	0 €	1 650 €
12	Collège Bayard Rue du Stade bayard 59273 DENAIN Cedex	V	14	130 031	356	Monsieur Nicolas CAILLIEREZ	33	9	100 €	0 €	0 €	100 €
13	Collège Arthur Van Hecke 2 Rue Boileau 59140 DUNKERQUE	DK	17	346 955	350	Madame Catherine MALEXIS	99	28	250 €	0 €	690 €	940 €

	<b>NOM DU COLLEGE</b> siège de l'association sportive	<b>Arrondt</b>	<b>Code Canton</b>	<b>N°TIERS</b> de l'Assoc. Sportive	<b>EFFECTIF</b> <b>DU</b> <b>COLLEGE</b>	<b>NOM DU CHEF</b> <b>D'ETABLISSEMENT</b>	<b>Nbre</b> <b>d'élèves</b> <b>licenciés à</b> <b>l'AS</b> <small>(source UNSS &amp; UGSEL)</small>	<b>Ratio</b> <b>Licences/</b> <b>Effectif</b>  <b>%</b>	<b>AIDE</b> <b>FORFAITAIRE</b> En grisé AS ayant déjà bénéficié de l'aide, CP du 27 juin 2022	<b>STAGES DE PLEIN</b> <b>AIR ET DE</b> <b>PLEINE NATURE</b> <b>AU VAL JOLY</b>	<b>FINALE DE</b> <b>CHAMPIONNAT</b> <b>SCOLAIRE</b>	<b>MONTANT</b> <b>PROPOSE</b>
14	Collège Gaspard Malo 1290 Boulevard de l'Europe 59240 DUNKERQUE	DK	17	130 842	540	Monsieur Vincent FLAHAUT	213	39	450 €	0 €	180 €	630 €
15	Collège Lavoisier 37 Rue Sadi Carnot 59680 FERRIERE LA GRANDE	A	30	120 707	430	Madame Isabelle LIENARD	190	44	450 € CP 27/06/22	0 €	240 €	240 €
16	Collège du Moulin 21 Rue du Comté de Flandre BP 70039 59791 GRANDE SYNTHÉ Cedex	DK	20	141 906	326	Monsieur Nicolas BILLIET	141	43	450 €	0 €	0 €	450 €
17	Collège Antoine de Saint-Exupéry 23 Rue du Progrès BP 80130 59260 HELLEMES	L	25	124 382	827	Monsieur Eric LAHAYE	314	38	450 €	0 €	180 €	630 €
18	Collège Charles de Gaulle 873 Rue Marx Dormoy BP 209 59573 JEUMONT Cedex	A	30	129 906	332	Monsieur Eric GEORGES	84	25	250 €	1 200 €	0 €	1 450 €
19	Collège Pierre de Ronsard 17 Rue du Vélodrome BP 70059 HAUTMONT 59618 MAUBEUGE Cedex	A	7	129 759	405	Madame Myriam FREMAUX	104	26	250 €	0 €	180 €	430 €
20	Collège Albert Schweitzer A5 Rue du Collège 59480 LA BASSEE	L	2	129 794	874	Madame Laurence DELVAUX	420	48	450 €	0 €	210 €	660 €
21	Collège Yvonne Abbas (ex Collège Flandre) 64 Bis Rue des Gantois BP 45 59562 LA MADELEINE Cedex	L	23	419 481	450	Madame Dominique REMY	88	20	250 €	0 €	0 €	250 €
22	Collège André Malraux 400 Rue du Maréchal Leclerc 59552 LAMBRES LEZ DOUAI	D	15	129 800	478	Monsieur Nicolas FASSARD	21	4	100 €	0 €	0 €	100 €
23	Collège Jean Rostand 1 Allée aux Lièvres 59360 LE CATEAU CAMBRESIS	C	10	396 946	760	Monsieur Michel LECERF	150	20	250 €	0 €	0 €	250 €
24	Collège Eugène Thomas 5 Rue de l'Étang du Mayeur 59530 LE QUESNOY	A	7	71 962	972	Madame Catherine MENET	307	32	450 €	0 €	810 €	1 260 €
25	Collège Carnot 43 Boulevard Carnot 59800 LILLE	L	23	132 294	706	Monsieur René GRENU	175	25	250 €	0 €	210 €	460 €
26	Collège Lévi Strauss 1 Place Leroux de Fauquemont 59000 LILLE	L	27	625 189	491	Madame Fatma MEDDAH ARAIBI	86	18	250 €	0 €	0 €	250 €
27	Collège Jean Jaurès 1 Rue de la Paix du 8 mai 1945 59160 LOMME	L	28	604 705	463	Madame Armelle MANES	81	17	250 €	0 €	0 €	250 €

	<b>NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive</b>	<b>Arrondt</b>	<b>Code Canton</b>	<b>N°TIERS de l'Assoc. Sportive</b>	<b>EFFECTIF DU COLLEGE</b>	<b>NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT</b>	<b>Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS &amp; UGSEL)</b>	<b>Ratio Licences/ Effectif  %</b>	<b>AIDE FORFAITAIRE En grisé AS ayant déjà bénéficié de l'aide, CP du 27 juin 2022</b>	<b>STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY</b>	<b>FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE</b>	<b>MONTANT PROPOSE</b>
28	Collège Jean Rostand 509 Rue Paul Mattrenghen BP 5 59279 LOON PLAGE	Dk	20	418 622	320	Monsieur Gilles DHAINAUT	101	32	450 €	0 €	0 €	450 €
29	Collège Voltaire 700 Rue Jean Jaurès 59156 LOURCHES	V	14	408 662	537	Monsieur Laurent DUC MAUGE	121	23	250 €	0 €	0 €	250 €
30	Collège Gambetta rue Gambetta BP 82 59452 LYS LEZ LANNOY CEDEX	L	13	129 793	668	Madame Patricia GUILLONNEAU	234	35	450 € CP 27/06/22	0 €	300 €	300 €
31	Collège Alphonse Terroir 131 Avenue Albert Schweitzer 59582 MARLY Cedex	V	29	418 629	535	Madame Anne-Sophie DURIEUX	143	27	250 €	1 200 €	0 €	1 450 €
32	Collège Guillaume Budé 1 Allée Guillaume Budé BP 30 139 59602 MAUBEUGE Cedex	A	30	129 798	507	Monsieur Pascal EVRARD	104	21	250 €	1 200 €	0 €	1 450 €
33	Collège Maxence Van der Meersch Rue Mirabeau BP 60025 MOUVAUX 59588 BONDUES Cedex	L	24	129 801	376	Monsieur Mokhtar MENMADALA	105	28	250 €	0 €	0 €	250 €
34	Collège Saint Exupéry 1 Rue Saint Exupéry 59264 ONNAING	V	3	129 768	462	Monsieur Maurice ARNAUD	92	20	250 €	0 €	0 €	250 €
35	Collège du Pévèle 34 Rue du Collège BP 89 59358 ORCHIES Cedex	D	31	129 799	930	Madame Danière GAGLIARDI	261	28	250 €	0 €	180 €	430 €
36	Collège Pierre Gilles de Gennes 282 Avenue des Sports BP 70039 59494 PETITE FORET	V	6	604 708	552	Madame Nora AIT HSSAIN	115	21	250 €	0 €	0 €	250 €
37	Collège Jehan Froissart 1 Rue des hauts bois 59920 QUIEVRECHAIN	V	29	490 619	451	Monsieur Jean-Michel DEVIENNE	75	17	250 €	0 €	0 €	250 €
38	Collège Anne Frank 314 Avenue des Nations Unies BP 40 59058 ROUBAIX Cedex	L	32	436 252	480	Monsieur Thierry BUCQUOYE	123	26	250 € CP 27/06/22	0 €	360 €	360 €
39	Collège Marie Curie 51 Rue des Viviers du Clos BP 237 59734 SAINT AMAND LES EAUX	V	34	129 814	487	Monsieur Ludovic CHEVUTSCHI	121	26	250 €	0 €	390 €	640 €
40	Collège Albert Roussel 87 Rue de Guisnes bp 40300 59203 TOURCOING	L	38	143 723	552	Monsieur Lionel VASSEUR	62	26	250 €	0 €	0 €	250 €
41	Collège Albert Camus 1 Rue Pierre Vienot 59239 THUMERIES	L	36	129 804	587	Monsieur Alain CHANU	140	24	250 €	0 €	0 €	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	Code Canton	N°TIERS de l'Assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE En grisé AS ayant déjà bénéficié de l'aide, CP du 27 juin 2022	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
42	Collège Paul Langevin Rue de l'Egalité 59125 TRITH SAINT LEGER	V	6	419 460	244	Monsieur Pascal MAES	37	15	250 €	0 €	0 €	250 €
43	Collège Charles Eisen 22 Rue du Collège BP462 59322 VALENCIENNES Cedex	V	39	129 810	478	Madame Corinne HENNOTELLE	140	29	250 € CP 27/06/22	0 €	900 €	900 €
44	Collège Chasse Royale Rue de Lomprez BP 441 59322 VALENCIENNES	V	39	129 808	323	Monsieur Hervé LEGRAND	69	21	250 €	0 €	0 €	250 €
45	Collège Carpeaux Rue Edmond Membreée 59300 VALENCIENNES	V	39	132 291	574	Monsieur Pierre LEISTEL	177	31	450 €	0 €	0 €	450 €
46	Collège Antoine Watteau 20 Bis Bd Pater BP 395 59307 VALENCIENNES Cedex	V	39	129 777	360	Madame Cécile BALBONI	113	31	450 € CP 27/06/22	0 €	720 €	720 €
47	Collège Pablo Neruda Rue de la Boutillerie 59150 WATTRELOS	L	33	419 205	287	Monsieur Guislain CAMBIER	52	18	500 €	1 200 €	0 €	1 700 €
<b>COLLEGES PRIVES</b>												
48	Collège Immaculée Conception 22 Rue du Collège 59270 BAILLEUL	DK	8	129 982	638	Madame Isabelle MARCANT	205	32	450 €	0 €	390 €	840 €
49	Collège Notre Dame 15 Rue Abbé Brasseur 59630 BOURBOURG	DK	20	418 631	652	Madame Nathalie STYNS	66	10	250 €	0 €	180 €	430 €
50	Collège Saint-Luc Jeanne d'Arc 25 Bd de la Liberté 59400 CAMBRAI	C	9	459 281	980	Madame Anne SCHUPPE	231	24	250 €	0 €	660 €	910 €
51	Collège Saint Jean 246 Rue Saint Jean 59500 DOUAI	D	15	132 412	796	Monsieur Jean-Marie CHUEPO	192	24	250 €	0 €	90 €	340 €
52	Collège Notre Dame des Dunes 60 Rue du Sud 59140 DUNKERQUE	DK	17	126 184	547	Madame Christelle DHAINAUT-RUDENT	84	15	250 €	0 €	780 €	1 030 €
53	Collège Saint-Jacques 60 Rue Warein 59190 HAZEBROUCK	DK	21	141 786	529	Monsieur Philippe DAVIAUD	86	16	250 € CP 27/06/22	0 €	90 €	90 €
54	Collège Sainte Bernadette 124 Rue de la Résistance BP 111 59572 JEUMONT Cedex	A	30	4 335	331	Monsieur Patrick CORVAUX	129	39	450 €	1 200 €	0 €	1 650 €
55	Institution Libre 170 Rue du Collège CS 42033 59702 MARCQ EN BAROEUL Cedex	L	24	505 118	1587	Monsieur Igor Le Diagon	83	5	100 €	0 €	900 €	1 000 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	Code Canton	N°TIERS de l'Assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE En grisé AS ayant déjà bénéficié de l'aide, CP du 27 juin 2022	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
56	Collège Notre-Dame de Grâce 13 Rue de la Croix CS 50127 59602 MAUBEUGE Cedex	A	30	126 831	629	Monsieur Grégory LABOUREUR	126	20	250 €	600 €	60 €	910 €
57	Collège Sacré Coeur Saint Thomas 234 Bis Rue de Lille 59200 TOURCOING	L	38	415 224	768	Monsieur Olivier MAHIEU	43	6	100 €	0 €	30 €	130 €
58	Collège Notre Dame des Anges 4 Rue du Bruille 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX	V	34	418 634	874	Monsieur Gérald TAVERNE	162	19	250 € CP 27/06/22	0 €	180 €	180 €
59	Collège Notre-Dame 4 Place du 8 Mai BP 4 59880 SAINT SAULVE	V	39	410 223	882	Madame Blandine DEBOOSERE	231	26	250 €	0 €	900 €	1 150 €
60	Collège Saint Jean-Baptiste de la Salle 28 Rue du Faubourg de Paris 59300 VALENCIENNES	V	39	404 197	924	Monsieur Emmanuel VYVEY	113	12	250 €	0 €	840 €	1 090 €
61	Collège Saint-Joseph - La Salle 34 Rue Saint Joseph BP 10082 59393 WATTRELOS Cedex	L	33	436 497	1352	Monsieur Frédéric VELA	184	14	250 €	0 €	900 €	1 150 €
										<b>TOTAL</b>	<b>38 480 €</b>	



**CRITERES D'ELIGIBILITE ET MONTANT DES BOURSES INDIVIDUELLES  
ATTRIBUEES AUX SPORTIFS NORDISTES INSCRITS SUR LA LISTE DU  
MINISTERE DES SPORTS**

**Réunion du Conseil départemental du 9 juillet 2018**

CATEGORIE LISTE MINISTERE DES SPORTS	MONTANT DE LA BOURSE	CRITERES D'ELIGIBILITE
Elite	1 800 €	A/ Etre inscrit sur la liste nationale des sportifs de haut niveau établie par le Ministère des Sports dans l'une des catégories « élite », « senior », « relève/jeune », « espoir » (attestation ministère),
Senior	1 300 €	B/ Etre considéré comme amateur, il ne bénéficie pas du fait de sa pratique sportive d'émoluments constituant une source de revenus (attestation sur l'honneur),
Relève/ Jeune	1 000 €	<p>C/ Etre licencié dans un club nordiste (copie de la licence),</p> <p>D/ S'entraîner toute l'année avec son club à l'exception des compétiteurs inscrits dans une structure labellisée par le Ministère des Sports reprise ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle labellisé par le Ministère des Sports français « France ou Espoir »,</li> <li>- Club reconnu « partenaire d'Excellence » par le Ministère des Sports français, au titre de « Projet de Performance Fédéral » (PPF),</li> <li>- INSEP, Institut National du Sport et de l'Expertise de la Performance.</li> </ul> <p>Deux situations peuvent se présenter :</p> <p><u>La structure reconnue haut niveau est située dans le département du Nord</u></p> <p>Dès lors, le sportif s'engage à participer à la vie associative de son club et répondre aux éventuelles sollicitations du Conseil départemental du Nord en vue de mener des actions, notamment auprès des jeunes publics.</p> <p><u>La structure reconnue de haut niveau est implantée hors du département du Nord</u></p> <p>Dans ce cas, et seulement dans ce cas, le compétiteur est exempté du critère D.</p> <p>Il doit toutefois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Attester qu'il n'existe pas, dans le département du Nord, une structure similaire à celle dans laquelle il s'entraîne,</li> <li>-Déclarer ne pas bénéficier d'aide financière d'une collectivité territoriale régionale ou départementale voire communale où est implantée géographiquement la structure.</li> </ul>
Espoir	400 €	Reprenant l'ensemble des critères ci-dessus et avoir obtenu un titre de Champion de France ou une sélection en Equipe de France l'année de la demande ou celle précédant la demande.

## CLUBS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE - SAISON 2022/2023

Discipline		Niveau	Division	Aide Départementale N-1	Arrondissement	TIERS	NOM DU CLUB	AIDE TOTALE 2022/2023	Contrat de Partenariat Payé en 2022	Montant de la Part Subvention	40 % de la Subvention Payée en 2022	Solde 60 % de la subvention Payé 1er semestre 2023
FOOTBALL	Féminin	2	Division 2	30 000 €	LILLE	653 938	LILLE OLYMPIQUE SPORTING CLUB	30 000 €	6 000 €	24 000 €	9 600 €	14 400 €
BASKET-BALL	Masculin	1	Betcup Elite (Pro A)	75 000 €	DUNKERQUE	603 535	BCM GRAVELINES	75 000 €	15 000 €	60 000 €	24 000 €	36 000 €
				15 000 €	VALENCIENNES	505 377	AS CAIL DENAIN VOLTAIRE PORTE DU HAINAUT	25 000 €	5 000 €	20 000 €	8 000 €	12 000 €
		0 €	LILLE	505 398	LILLE METROPOLE BASKET CLUB	25 000 €	5 000 €	20 000 €	8 000 €	12 000 €		
	Féminin	1	Ligue Féminine	75 000 €	LILLE	304 383	ESBVA LM	75 000 €	15 000 €	60 000 €	24 000 €	36 000 €
				25 000 €	VALENCIENNES	504 844	UNION HAINAUT BASKET ST AMAND	75 000 €	15 000 €	60 000 €	24 000 €	36 000 €
		2	Ligue Féminine 2	20 000 €	AVESNES	662 880	AS D'AULNOYE AYMERIES BASKETBALL	25 000 €	5 000 €	20 000 €	8 000 €	12 000 €
HANDBALL	Masculin	1	Liqui Moly Star Ligue	75 000 €	DUNKERQUE	459 378	DUNKERQUE HANDBALL GD LITTORAL	75 000 €	15 000 €	60 000 €	24 000 €	36 000 €
				0 €	DUNKERQUE		HANDBALL HAZEBROUCK 71	10 000 €	2 000 €	8 000 €	3 200 €	4 800 €
	Feminin	1	Ligue Butagaz Energie	25 000 €	VALENCIENNES	161 066	HAND-BALL CLUB ST AMAND PORTE DU HAINAUT	75 000 €	15 000 €	60 000 €	24 000 €	36 000 €
				20 000 €	AVESNES	158 605	HAND BALL CLUB AULNOYE-AYMERIES (pour le SAMBRE AVESNOIS HANDBALL)	25 000 €	5 000 €	20 000 €	8 000 €	12 000 €
		2	Division 2	0 €	LILLE	457 470	LOMME LM HANDBALL	25 000 €	5 000 €	20 000 €	8 000 €	12 000 €
VOLLEY-BALL	Masculin	1	Ligue A	50 000 €	LILLE	311 895	TOURCOING VOLLEY BALL LM	75 000 €	15 000 €	60 000 €	24 000 €	36 000 €
				50 000 €	CAMBRAI	653 456	CAMBRAI VOLLEY	75 000 €	15 000 €	60 000 €	24 000 €	36 000 €
	Féminin	1	Ligue A	75 000 €	LILLE	124 717	VOLLEY CLUB MARCQ EN BAROEUL	75 000 €	15 000 €	60 000 €	24 000 €	36 000 €
NATATION WATER-POLO	Water Polo masculin	1	Pro A	0 €	LILLE	664 381	ENFANTS NEPTUNE TOURCOING	25 000 €	5 000 €	20 000 €	8 000 €	12 000 €
	Water-Polo Féminin	1	Elite	15 000 €	LILLE	2801	LILLE UNIVERSITE CLUB	25 000 €	5 000 €	20 000 €	8 000 €	12 000 €
RUGBY	Masculin	4	Nationale 2	0 €	LILLE	663 125	OLYMPIQUE MARCQUOIS RUGBY SPORT	25 000 €	5 000 €	20 000 €	8 000 €	12 000 €
	Féminin	1	Elite 1	15 000 €	LILLE	664 097	STADE VILLENEUVOIS LILLE METROPOLE (Ex intitulé LMRCV)	25 000 €	5 000 €	20 000 €	8 000 €	12 000 €
TENNIS DE TABLE	Masculin	2	Pro B	0 €	LILLE	617 816	LILLE METROPOLE TENNIS DE TABLE	10 000 €	2 000 €	8 000 €	3 200 €	4 800 €
				0 €	DOUAI	664 380	CLUB TENNIS DE TABLE BRUILLE LEZ MARCHIENNES	10 000 €	2 000 €	8 000 €	3 200 €	4 800 €
	Féminin	2	Pro B	10 000 €	LILLE	435 984	CP LYSISOIS LILLE METROPOLE	10 000 €	2 000 €	8 000 €	3 200 €	4 800 €
HOCKEY SUR GLACE	Masculin	2	Division 1	35 000 €	DUNKERQUE	304 177	HOCKEY SUR GLACE DK LES CORSAIRES	35 000 €	7 000 €	28 000 €	11 200 €	16 800 €
HOCKEY (Gazon)	Féminin	1	Elite	15 000 €	LILLE	616 866	LILLE METROPOLE HC	20 000 €	4 000 €	16 000 €	6 400 €	9 600 €
				20 000 €	CAMBRAI	68 756	CAMBRAI HOCKEY CLUB	20 000 €	4 000 €	16 000 €	6 400 €	9 600 €
				20 000 €	DOUAI	465 396	DOUAI HOCKEY CLUB	20 000 €	4 000 €	16 000 €	6 400 €	9 600 €
				0 €	LILLE	663 323	POLO HOCKEY CLUB DE MARCQ EN BAROEUL	20 000 €	4 000 €	16 000 €	6 400 €	9 600 €
				0 €	LILLE	373 824	IRIS HOCKEY LAMBERSART	20 000 €	4 000 €	16 000 €	6 400 €	9 600 €

CYCLISME	Route homme	3	Equipes Continentales UCI	35 000 €	LILLE	313 292	VELO CLUB ROUBAIX LM- pour l'équipe GOSPORT ROUBAIX LM	35 000 €	7 000 €	28 000 €	11 200 €	16 800 €
HANDISPORT	Basket en Fauteuil	1	Elite Nationale	10 000 €	LILLE	2801	LUC HANDIBASKET	15 000 €	3 000 €	12 000 €	4 800 €	7 200 €
		2	Nationale 1	10 000 €	DOUAI	628 368	TIGERS' DOUAI HANDIBASKET	15 000 €	3 000 €	12 000 €	4 800 €	7 200 €
		3	Nationale 2	20 000 €	CAMBRAI	359 408	CAMBRAI HANDIBASKET	20 000 €	4 000 €	16 000 €	6 400 €	9 600 €
				10 000 €	DUNKERQUE	351 683	ACH LITTORAL COUDEKERQUE	15 000 €	3 000 €	12 000 €	4 800 €	7 200 €
			10 000 €	DUNKERQUE	430 283	HANDIBASKET CLUB GRAVELINES	15 000 €	3 000 €	12 000 €	4 800 €	7 200 €	
	Rugby en Fauteuil	3	Nationale 3	10 000 €	LILLE	625 349	LILLE RUGBY CLUB IRIS 1924	15 000 €	3 000 €	12 000 €	4 800 €	7 200 €
				770 000 €				1 160 000 €	232 000 €	928 000 €	371 200 €	556 800 €

Montant total payé en 2022 : 603 200 €





**Direction générale adjointe  
Solidarité Territoriale**

**Direction des Sports et de la Culture  
Service des Sports**

03 59 73 59 59  
Prénom.nom@lenord.fr  
Réf : 0000000000  
Affaire suivie par : prénom Nom

**CONVENTION**  
**Organisateurs de manifestations sportives**  
**(subvention supérieure à 23 000 €)**

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du \_\_\_\_\_ ;

ENTRE :

**LE DEPARTEMENT DU NORD**

Représenté par le Président du Département du Nord, d'une part,

ET

**LE CLUB/COMMUNE**

Représenté(e) par son Président, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

.../...

**ARTICLE 1** : Le Département du Nord attribue au Club/Commune \_\_\_\_\_, dont le siège est à \_\_\_\_\_, une subvention de \_\_\_\_\_ euros pour l'organisation de \_\_\_\_\_ qui se déroulera à \_\_\_\_\_.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022 : *Opération 23009OP005 / 23009E15*.

**ARTICLE 2** : Le Club/Commune \_\_\_\_\_ s'engage à :

- Utiliser la subvention départementale pour la réalisation de la \_\_\_\_\_ décrite dans l'article 1 de la présente convention.
- Associer le Conseil départemental à toutes les démarches entrant dans le cadre du partenariat. A ce titre, le logo du Conseil départemental devra apparaître, dans le respect de la charte graphique départementale, sur les documents et affiches édités pour la mise en œuvre de cette action.
- Présenter un bilan à la fin de l'année, en détaillant chacune des actions mises en œuvre en partenariat avec le Département dans le cadre de cette épreuve.

**ARTICLE 3 - Partenariat et Communication :**

Le Club/Commune \_\_\_\_\_ s'engage à associer le Département à toutes les démarches, manifestations ou compétitions entrant dans le cadre du partenariat.

Le logo du Département doit figurer sur tous les documents, affiches et supports, dans le respect de la charte graphique départementale téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://communication.lenord.fr>.

Il vous appartient par ailleurs de faire valider les supports reproduisant le logo du Département à l'adresse [dircom@lenord.fr](mailto:dircom@lenord.fr).

A défaut de réponse dans les 24 heures suivant votre envoi, la création proposée sera considérée comme validée.

**ARTICLE 4 - Litige :**

En cas de litige quant à l'application du présent contrat, les parties conviennent de recourir à l'arbitrage du Tribunal Administratif.

Fait à Lille, le

**LE PRESIDENT DU CLUB  
LE MAIRE/COMMUNE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Direction générale adjointe  
Solidarité Territoriale

DSC/2022/371 – CP du 26 septembre 2022 - Annexe 9

Direction des Sports et de la Culture  
Service des Sports  
Tél : 03.59.73.xx.xx

Réf. : 00000000  
Dossier suivi par : Prénom Nom

TIERS XXX XXX

**CONVENTION  
« Clubs Excellence sportive »  
Saison 2022-2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code du Sport, notamment les articles L.113-2 et R.113-2 ;  
Vu la délibération de la Commission Permanente du \_\_\_\_\_,

Il est convenu entre :

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD**

**Ci-après dénommé le DEPARTEMENT DU NORD**

Représenté par le Président du Département du Nord,

d'une part,

ET

**LE CLUB SPORTIF/STRUCTURE**

**Ci-après dénommé (e) \_\_\_\_\_**

Représenté(e) par son Président, Monsieur \_\_\_\_\_,

d'autre part,

## **APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE QUE :**

Dans le cadre de la politique sportive volontariste et des actions de communication, le DEPARTEMENT DU NORD entend promouvoir et soutenir les pratiques des équipes sportives de haut niveau qui sont les vecteurs à la fois d'une promotion de son nom et de son image sur le département mais aussi sur l'ensemble du territoire national.

Le DEPARTEMENT DU NORD entend promouvoir et accompagner financièrement le club/structure \_\_\_\_\_ avec l'engagement de la réalisation des missions d'intérêt général et la promotion de l'image de la collectivité.

Par conséquent, il a été décidé, lors de la réunion de la Commission Permanente du \_\_\_\_\_ d'attribuer au \_\_\_\_\_ une aide globale de fonctionnement d'un montant de \_\_\_\_\_ € au titre de la saison sportive 2022/2023, répartie comme suit :

- Aide au fonctionnement de la structure :           XXX €
- Contrat de Partenariat :                           XXX €

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIVIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir pour la saison 2022/2023 :

- les missions d'intérêt général que le club s'engage à mener,
- les actions spécifiques de communication à réaliser,
- le montant et les modalités de versement, par le DEPARTEMENT DU NORD, de l'aide départementale.

### **ARTICLE 2 : MISSIONS D'INTERET GENERAL**

Le club/structure \_\_\_\_\_ s'engage, en faveur des publics prioritaires des politiques départementales : jeunes collégiens, jeunes des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNA), bénéficiaires des minimas sociaux et personnes en situation de handicap à assurer les missions d'intérêt général suivantes :

**2.1** Mettre en place durant la saison 2022/2023 au minimum une journée dénommée « Les Portes ouvertes du DEPARTEMENT DU NORD ». Il s'engage ainsi à accueillir gratuitement un public cible : collégiens, adolescents des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNA), bénéficiaires des minimas sociaux et/ou personnes en situation de handicap en vue de les initier à la pratique sportive. De mettre également à disposition de ces jeunes les entraîneurs et le matériel nécessaire pour la pratique sportive en toute sécurité.

**2.2** Mettre en place, dans au moins un établissement scolaire du secondaire ou tout autre établissement relevant d'une politique départementale, au minimum, une rencontre (échanges, débats) durant la saison sportive 2022/2023, sous forme de conférence qui associera les jeunes (collégiens, adolescents des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNA), bénéficiaires des minimas sociaux et/ou personnes en situation de handicap) et les joueurs et/ou entraîneurs de l'équipe première en vue d'exposer leur parcours sportif, voire scolaire.

**2.3** Rendre disponible un ou plusieurs compétiteurs de l'équipe première pour participer à diverses opérations spécifiques départementales à l'exemple des Animations Sportives « Village en Sport » du Département....

Pour mener à bien les différentes missions qui lui sont imparties par la présente convention, le club/structure\_\_\_\_\_ s'engage non seulement à répondre à toutes les sollicitations spontanées du DEPARTEMENT DU NORD mais surtout à prendre l'initiative de proposer aux organismes associés du DEPARTEMENT DU NORD toute action innovante entrant dans le cadre ci-dessus défini.

**2.4** S'engager à prendre l'attache de la Direction Adjointe de l'Education pour étudier la possibilité de s'inscrire sur la plateforme « monstagedetroisième.lenord.fr, en vue de permettre aux collégiens du département du Nord de trouver un stage d'observation au sein d'une association ou d'une entreprise.

**2.5** Proposer des journées intitulées « Job Dating » destinées à mettre en contact des employeurs du monde sportif et des personnes à la recherche d'emploi. Ce dispositif ne concernerait que des clubs sportifs sélectionnés par le Département.

**Le club/structure\_\_\_\_\_ doit justifier de ce rôle actif et constructif et chacune des actions qu'il aura pu mener devra faire l'objet d'un compte rendu détaillé et chiffré afin d'évaluer, le plus précisément possible, les missions d'intérêt général réalisées avec l'aide de la collectivité publique.**

### **ARTICLE 3 : ACTIONS SPECIFIQUES DE COMMUNICATION :**

#### **3.1 Obligations à la charge du club :**

Le club/structure\_\_\_\_\_ s'engage à mener les actions spécifiques de communication énumérées ci-après :

- Programmer une communication spécifique pour la présentation de l'équipe 2022/2023 et afficher le logo du DEPARTEMENT DU NORD sur tous les supports de communication : site internet, réseaux sociaux, plaquettes, journal du club, affiches, posters officiels, billets, flyers, véhicules...
- Faire figurer le logo du DEPARTEMENT DU NORD sur l'équipement textile de chacun des compétiteurs utilisé lors de tous les matchs (officiels et amicaux) à domicile mais aussi à l'extérieur selon les modalités déterminées par le Conseil départemental du Nord.
- Poser (en accord avec le propriétaire de l'équipement) le logo du DEPARTEMENT DU NORD sur le site de compétition (salle, stade, piscine, patinoire...) mais aussi sur le ou les panneaux leds, panneaux de score et dans le vestiaire de l'équipe première et les lieux d'entraînement.
- Afficher le logo du DEPARTEMENT DU NORD dans tous les lieux qui accueillent les partenaires et la presse (salle de réception d'avant match, salle VIP de fin de rencontre et salle de point presse, mur d'interview...).

#### **3.2 Opérations de Relations Publiques :**

- Proposer un lancement de match effectué par l' élu avec une remise de trophée du meilleur joueur.
- Fournir au DEPARTEMENT DU NORD, pour chaque match à domicile (officiels et amicaux), des places VIP avec accès à l'espace partenaire.
- Mettre à disposition du DEPARTEMENT DU NORD des invitations pour les publics cibles (collégiens, adolescents des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNA), bénéficiaires des minimas sociaux et/ou personnes en situation de handicap) en vue d'assister aux rencontres officielles et amicales de l'équipe première lors de matchs à domicile.
- Autoriser le Département du Nord à utiliser à son profit, sur tout support et par tout moyen, l'image, le nom, les signes distinctifs du club et celle des compétiteurs et entraîneurs de l'équipe première.

### 3.3 Dossier de presse

Le club/structure \_\_\_\_\_ s'engage à remettre, à la fin de la saison 2022/2023, **un dossier de presse complet comprenant, de manière exhaustive, les éléments de la presse écrite ou tout autre support d'information (radio, tv et internet) qui ont contribué à promouvoir l'image du Département du Nord.**

### 3.4 Promotion du territoire

Le club/structure \_\_\_\_\_ s'engage à valoriser l'image du DEPARTEMENT DU NORD lors de ses déplacements en France voire à l'étranger.

## **ARTICLE 4 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE DEPARTEMENTALE**

### **4.1 : Nature de l'aide départementale**

Afin de permettre la réalisation de l'ensemble des actions énumérées ci-dessus, le Département du Nord s'engage à verser, au titre de la saison sportive 2022/2023, une aide de fonctionnement et de partenariat dont le montant global s'élève à \_\_\_\_\_ € et dont le règlement sera effectué selon les modalités reprises à l'article 4.2.

### **4.2 Modalités de versement de l'aide départementale**

Le versement de ladite aide départementale se fera selon les modalités suivantes :

#### **Aide au fonctionnement de la structure :**

⊗ **XX % à la signature de la présente convention qui sont versés dans le courant du deuxième semestre de l'année 2022.**

⊗ **Le solde, soit XX % sera versé, en 2023, au vu de la présentation par le club/structure \_\_\_\_\_ d'un rapport d'activités faisant apparaître la réalisation de l'une ou l'autre des missions d'intérêt général reprises et détaillées aux points 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5 et sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget départemental de l'exercice 2023.**

#### **Contrat de Partenariat :**

**Le règlement interviendra à la signature de la présente convention dans le courant du deuxième semestre de l'année 2022.**

## **ARTICLE 5 : RESPONSABILITES – ASSURANCES**

Les activités du club/structure \_\_\_\_\_ sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Le club/structure \_\_\_\_\_ devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la responsabilité du DEPARTEMENT DU NORD ne puisse être recherchée ou inquiétée d'aucune manière que ce soit dans la réalisation des missions détaillées dans l'article 2.

Par ailleurs, le club/structure \_\_\_\_\_ se conformera aux prestations réglementaires relatives à l'exercice de son objet.

En outre, le club/structure \_\_\_\_\_ fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de sorte que le DEPARTEMENT DU NORD ne puisse être inquiété en aucune façon à ce sujet.

## **ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ET COMMUNICATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

Le club/structure \_\_\_\_\_ s'engage à transmettre les documents suivants :

- ◆ Les résultats de l'équipe première dès la fin du Championnat de France,
- ◆ **Un rapport d'activités détaillé retraçant, à l'issue de la saison sportive écoulée, la réalisation des missions d'intérêt général, signé par le président ou toute personne habilitée à cet effet.**

♦ les comptes rendus de ses assemblées générales et conseils d'administration et à l'informer de toute modification éventuelle apportée à ses statuts ou à la composition de ses instances.

♦ Les derniers bilans et compte de résultats complets ainsi que leurs annexes, dès le mois qui suit leur approbation par l'Assemblée Générale.

D'une manière générale, le DEPARTEMENT DU NORD pourra accéder à tout contrôle ou investigation qu'il jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par lui pour s'assurer que les actions entreprises par le \_\_\_\_\_ s'inscrivent dans le cadre de ses engagements contractuels.

Le club/structure\_\_\_\_\_, dès lors qu'il est soumis à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un ou (plusieurs) commissaire(s) aux comptes ou qu'il fait volontairement appel à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre au DEPARTEMENT DU NORD tout rapport produit par celui-ci (ceux-ci) sans délai et à assurer la certification des documents transmis.

## **ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION ET RESILIATION**

### **7.1 Durée de la Convention**

La présente convention est consentie au titre de la saison sportive 2022/2023.

### **7.2 : Résiliation de la convention**

- En cas de non respect par l'une ou par l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente, ou en cas de faute caractérisée du club (par exemple : fraude fiscale, falsification de la comptabilité, etc.), la convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception valant mise en demeure. Une telle résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité et pourra faire l'objet d'un ordre de reversement de la part du DEPARTEMENT DU NORD.
- Dans le cadre d'un redressement judiciaire, les parties conviennent qu'elles adapteront les dispositions de la présente convention afin de garantir leurs intérêts respectifs.
- Dans le cadre d'une liquidation judiciaire, la convention sera en revanche résiliée de plein droit et le DEPARTEMENT DU NORD ne sera plus redevable d'aucun reliquat d'aide quelle qu'elle soit.

## **ARTICLE 8 : REGLEMENT D'EVENTUELS LITIGES**

Le DEPARTEMENT DU NORD se réserve le droit de demander la rétrocession de tout ou partie de la subvention accordée en cas de manquement du club/structure\_\_\_\_\_ à ses obligations contractuelles. Le Tribunal Administratif de LILLE est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille

LE PRESIDENT DU CLUB/STRUCTURE

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU NORD





## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Fédération	N°Tiers Gd Angle	NOM DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (Raison Sociale du Bénéficiaire) INTITULE DE LA MANIFESTATION	Arrond'	Code canton	Nom et adresse du Président	Date de la manifestation	Lieu de l'épreuve	Caractère de la manifestation	Subvention attribuée édition précédente	Budget	Montant sollicité	Montant proposé
<b>FEDERATIONS OLYMPIQUES</b>												
Athlétisme	662 212	<b>LES CLOPAINS</b> Trail de la Fraise	Valenciennes	34	Madame Gaëlle PINATON 1201 Route de Roubaix 59226 LECELLES	29 mai 2022	Lecelles	Epreuve de masse interrégionale	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	59 980 €	3 280 €	2 000 €
Athlétisme	32 065	<b>Office Municipal des Sports</b> 25ème édition de Oxyg'hem	Lille	13	Monsieur Etienne DELEPAUT 42 Rue du Général Leclerc 59510 HEM	26 mai 2022	Hem	Epreuve de masse interrégionale	1 000 €	17 500 €	1 000 €	1 000 €
Athlétisme	428 532	<b>Lille Métropole Athlétisme</b> Course de la Citadelle	Lille	40	Monsieur Alain LIGNIER Stadium Lille Métropole Avenue de la Châtellenie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	26 juin 2022	Lille	Epreuve de masse interrégionale	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	35 250 €	2 000 €	2 000 €
Athlétisme	98 143	<b>Comité Course des Terrils</b> 38ème course des Terrils	Valenciennes	34	Monsieur Denis BIREMBAUT 43 Rue Pasteur 59860 BRUAY SUR ESCAUT	25 septembre 2022	Raismes	Epreuve de masse interrégionale	4 800 €	87 024 €	5 000 €	5 000 €
Athlétisme	37 960	<b>Club des Marcheurs Roubaisiens</b> 28 Heures Internationales de Roubaix à la Marche	Lille	32	Monsieur Thierry CATRY 3 Rue de l'Épeule 59100 ROUBAIX	17-18 septembre 2022	Roubaix	International	4 800 €	49 000 €	4 800 €	4 800 €
Athlétisme	334 253	<b>Office Municipal des Sports de Marchiennes</b> Les 10 et 21,1 km de Marchiennes	Douai	35	Monsieur Michel D'HONT 42 rue du Clos 59870 MARCHIENNES	9 octobre 2022	Marchiennes	National	2 400 €	42 400 €	2 400 €	2 400 €
Athlétisme	652 539	<b>Lambersart Athlétisme</b> 36èmes Foulées Lambersartaises	Lille	22	Madame Danielle VERRIEST 1 Allée du Général Koenig APT 16 59130 LAMBERSART	25 septembre 2022	Lambersart	Epreuve de masse interrégionale	2 850 €	28 573 €	2 850 €	2 850 €
Athlétisme	624 414	<b>Comité Départemental d'Athlétisme du Nord</b> Nocturne du Val Joly - 8ème édition	Avesnes sur Helpe	19	Monsieur Jean-Pierre DEMERVAL 30 Rue des Bleuets 59600 MAUBEUGE	22 octobre 2022	Eppe Sauvage	Epreuve de masse interrégionale	3 000 €	16 550 €	3 000 €	épreuve annulée
Athlétisme	428 291	<b>Courir à Gravelines</b> 25èmes Boucles de l'Aa	Dunkerque	20	Monsieur Laurent TASSOU 229 Rue des Anciens d'AFN 59820 GRAVELINES	15-16 octobre 2022	Gravelines	Epreuve de masse interrégionale	2 000 €	30 800 €	2 000 €	2 000 €
Athlétisme	78 631	<b>US Tourcoing Athlétisme</b> Les Boucles Tourquennoises	Lille	37	Monsieur Marc DUFOUR 33 Rue Michel de Montaigne 59960 NEUVILLE EN FERRAIN	16 octobre 2022	Tourcoing	Epreuve de masse interrégionale	2 900 €	30 900 €	2 900 €	2 900 €
Athlétisme	624 414	<b>Comité Départemental d'Athlétisme du Nord</b> Week-End Cross et Activités de pleine nature	Lille	28	Monsieur Jean-Pierre DEMERVAL 30 Rue des Bleuets 59600 MAUBEUGE	5-6 novembre 2022	Lomme	Epreuve de masse interrégionale	1 500 €	8 680 €	1 500 €	1 500 €
Athlétisme	624 414	<b>Comité Départemental d'Athlétisme du Nord</b> Course Nature du Val de Marque	Lille	13	Monsieur Jean-Pierre DEMERVAL 30 Rue des Bleuets 59600 MAUBEUGE	20 novembre 2022	Hem	Epreuve de masse interrégionale	Epreuve Challenge Nord Evasion	19 500 €	4 000 €	4 000 €
Athlétisme	604 645	Urban Trail, 5 Km et 10 km Ligue Régionale d'Athlétisme des Hauts de France Urban Trail, 5 Km et 10 km Ligue Régionale d'Athlétisme des Hauts de France	Lille	23	59650 VILLENEUVE D'ASCQ. Philippe LAMBLIN Avenue de la Châtellerie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ. Philippe LAMBLIN	1 octobre 2022	Lille	International	12 000 €	270 035 €	50 000 €	50 000 €
Aviron	664 664	<b>Gravelines Aviron</b> La Descente de l'Aa Gravelines Aviron La Descente de l'Aa Gravelines Aviron La Descente de l'Aa	Dunkerque	20	59820 GRAVELINES Monsieur Philippe LOT 41 Chemin du Guindal 59820 GRAVELINES Monsieur Philippe LOT	2 octobre 2022	Gravelines	Epreuve de masse interrégionale	1 500 €	5 540 €	1 500 €	1 500 €
Badminton	662 337	Tournoi Econational de Mons Association Badminton Monsoise Tournoi Econational de Mons Association Badminton Monsoise	Lille	25	59370 MONS EN BAROEUL Monsieur Bruno RIVIERE 33 Rue du Baroeul 59370 MONS EN BAROEUL Monsieur Bruno RIVIERE	9-10 juillet 2022	Mons en Baroeul	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	13 220 €	1 200 €	1 200 €
Badminton	612 086	Wattrelos Badminton Cup's des Hauts de France Club Omnisport Wattrelosien Section Badminton (COW Badminton) Wattrelos Badminton Cup's des Hauts de France Club Omnisport Wattrelosien Section Badminton (COW Badminton)	Lille	33	59150 WATTRELOS Monsieur Florent ROUSSEL 3 Rue de l'Hippodrome 59150 WATTRELOS Monsieur Florent ROUSSEL	14-15 janvier 2023	Wattrelos	National	1 000 €	15 330 €	1 000 €	1 000 €
Beach Volley	664 061	Tournoi de Série 1 de Beach-Volley Dunkerque Grand Littoral Volley-Ball Tournoi de Série 1 de Beach-Volley Dunkerque Grand Littoral Volley-Ball	Dunkerque	16	59240 DUNKERQUE Monsieur Amaud BRILLET 71 Rue du Général Hoche 59240 DUNKERQUE Monsieur Amaud BRILLET	14-16 juillet 2022	Dunkerque	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	35 320 €	7 000 €	2 000 €
Boxe	663 938	<b>Douai Boxing Club</b> Rencontre internationale de Boxe Douai Boxing Club Rencontre internationale de Boxe Douai Boxing Club Rencontre internationale de Boxe	Douai	15	OSTREVENT Monsieur Abdelrani FELOUKI 4 Square d'Albi 59182 MONTIGNY EN OSTREVENT Monsieur Abdelrani FELOUKI	29 octobre 2022	Douai	International	2 500 €	63 000 €	10 000 €	10 000 €
Cyclisme (Route) Cyclisme (Route) Cyclisme (Route)	157 014	75ème Grand Prix de la Ville de Bavay <b>Vélo Club Bavaisien</b> 75ème Grand Prix de la Ville de Bavay <b>Vélo Club Bavaisien</b>	Avesnes sur Helpe	5	59138 PONT SUR SAMBRE Monsieur Alain CHANDELIER 251 rue Notre-Dame 59138 PONT SUR SAMBRE Monsieur Alain CHANDELIER	21 août 2022	Bavay	National	1 000 €	13 610 €	1 200 €	1 200 €

Fédération	N°Tiers Gd Angle	NOM DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (Raison Sociale du Bénéficiaire) INTITULE DE LA MANIFESTATION	Arrond'	Code canton	Nom et adresse du Président	Date de la manifestation	Lieu de l'épreuve	Caractère de la manifestation	Subvention attribuée édition précédente	Budget	Montant sollicité	Montant proposé
Cyclisme (Route)Cyclisme (Route)Cyclisme (Route)	119 379	Grand Prix des Marbriers <b>Comité des Fêtes et du Tourisme de Bellignies</b> Grand Prix des Marbriers <b>Comité des Fêtes et du Tourisme de Bellignies</b>	Avesnes sur Helpe	5	59570 BELLIGNIESMadame Nadine GILLOT Mairie 59570 BELLIGNIESMadame Nadine GILLOT	23 août 2022	Bellignies	National	2 900 €	28 171 €	3 000 €	3 000 €
Cyclisme (Route)Cyclisme (Route)Cyclisme (Route)	507 419	89ème édition du Grand Prix de Fourmies <b>Association le Grand Prix de Fourmies</b> 89ème édition du Grand Prix de Fourmies <b>Association le Grand Prix de Fourmies</b>	Avesnes sur Helpe	19	59610 FOURMIESMonsieur Jacques THIBAUX Hôtel de Ville 59610 FOURMIESMonsieur Jacques THIBAUX	11 septembre 2022 11 septembre 2022 11 septembre 2022	Fourmies	International	35 000 €	384 570 €	35 000 €	35 000 €
Cyclisme (Route)Cyclisme (Route)Cyclisme (Route)	507 419	Choralis Fourmies Féminine Classic <b>Association le Grand Prix de Fourmies</b> Choralis Fourmies Féminine Classic <b>Association le Grand Prix de Fourmies</b>	Avesnes sur Helpe	19	59610 FOURMIESMonsieur Jacques THIBAUX Hôtel de Ville 59610 FOURMIESMonsieur Jacques THIBAUX	11 septembre 2022	Fourmies	International	5 000 €	48 170 €	10 000 €	5 000 €
Cyclisme (VTT)Cyclisme (VTT)Cyclisme (VTT)	306 274	Championnats d'Europe de Beach Race <b>Comité Régional de Cyclisme Hauts de France</b> Championnats d'Europe de Beach Race <b>Comité Régional de Cyclisme Hauts de France</b>	Dunkerque	17	59272 DONMonsieur Pascal SERGENT 15 rue Gustave Delory 59272 DONMonsieur Pascal SERGENT	11 décembre 2022	Dunkerque	International	3 000 €	55 500 €	3 000 €	3 000 €
Football	106 763	Tournoi U12 et tournoi U9Football Club Dunkerque Malo Plage Tournoi U12 et tournoi U9Football Club Dunkerque Malo Plage	Dunkerque	17	59240 DUNKERQUEMonsieur Luc HEIDEMANN 73 rue Joseph Jacquard 59240 DUNKERQUEMonsieur Luc HEIDEMANN	5-6 juin 2022	Dunkerque	Epreuve de masse interrégionale	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	26 960 €	2 000 €	1 100 €
Football	38 793	Tournoi International féminin U12/U13Football Club Santois Tournoi International féminin U12/U13Football Club Santois	Lille	28	59136 WAVRINMonsieur Thierry ALSTERS 36 rue Raymond Poincaré 59136 WAVRINMonsieur Thierry ALSTERS	4 juin 2022	Santes	Epreuve de masse interrégionale	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	10 000 €	3 500 €	1 100 €
Football	38 793	Tournoi International Féminin U10/U11Football Club Santois Tournoi International Féminin U10/U11Football Club Santois	Lille	28	59136 WAVRINMonsieur Thierry ALSTERS 36 rue Raymond Poincaré 59136 WAVRINMonsieur Thierry ALSTERS	5 juin 2022	Santes	Epreuve de masse interrégionale	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	15 800 €	3 500 €	1 100 €
Hockey (gazon)Hockey (gazon)Hockey (gazon)	616 866	Tournoi National des clubs catégorie U12Lille Métropole Hockey Club Tournoi National des clubs catégorie U12Lille Métropole Hockey Club	Lille	22	59290 WASQUEHALMadame Anne- Sophie RENAUD 80 rue de Marcq 59290 WASQUEHALMadame Anne- Sophie RENAUD	25-26 juin 2022	Lambersart	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	12 450 €	2 000 €	2 000 €
Natation (Water-Polo)Natation (Water-Polo)Natation (Water-Polo)	39 895	Coupe de France des Régions de water-polo U13Comité Départemental du Nord de la Fédération Française de Natation Coupe de France des Régions de water-polo U13Comité Départemental du Nord de la Fédération	Dunkerque	20	MARQUEMonsieur Benjamin MERCIER 13 Les Bruyères 59510 FOREST SUR MARQUEMonsieur Benjamin MERCIER	7-10 juillet 2022	Gravelines	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	66 400 €	5 000 €	4 000 €
Rugby	663 978	<b>Ligue des Hauts de France de Rugby</b> Lille Métropole Rugby FestivalLigue des Hauts de France de Rugby Lille Métropole Rugby Festival	Lille	40	59650 VILLENEUVE D'ASCQMonsieur Sébastien CARREZ Place Cadet Rousselle	22-24 septembre 2022	Lille	Epreuve de masse interrégionale	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	175 000 €	25 000 €	25 000 €
Tennis	96 077	<b>Tennis Club de Ronchin</b> Championnat de France de Tennis fauteuilTennis Club de Ronchin Championnat de France de Tennis fauteuil	Lille	26	59780 BAISIEUXMonsieur Ludovic RAMONET 4 rue de la Liberté	9-11 septembre 2022	Ronchin	National	1 500 €	11 904 €	2 000 €	2 000 €
<b>FEDERATIONS NON OLYMPIQUES</b>												
Char à voile	314 621	<b>USG Char à Voile Union Sportive Gravelinoise Char à Voile</b> Championnat d'Europe de Karts à voileUSG Char à Voile Union Sportive Gravelinoise Char à Voile Championnat d'Europe de Karts à voile	Dunkerque	20	Monsieur Dominique RIVAL 50 Impasse de Bretagne 62215 OYE PLAGEMonsieur Dominique RIVAL 50 Impasse de Bretagne	17-19 septembre 2022 17-19 septembre 2022	Gravelines	International	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	29 400 €	3 000 €	3 000 €
Pêche au Coup	662 215	<b>Française des Pêches Sportives</b> 28ème Championnat du Monde Féminin de Pêche au CoupComité Régional Hauts de France de la Fédération Française des Pêches Sportives 28ème Championnat du Monde Féminin de Pêche au	Dunkerque	20	Monsieur Pierre Curie 109 Chaussée Pierre Curie 59200 TOURCOINGMadame Audrey NUTTENS 109 Chaussée Pierre Curie	15-21 août 2022	Gravelines	International	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	111 400 €	10 000 €	3 000 €
Sport automobile	614 728	<b>Ecurie Centurion</b> 4ème Rallye Régional des CenturionsEcurie Centurion 4ème Rallye Régional des Centurions	Avesnes sur Helpe	7	Monsieur Olivier PIERQUIN Rue des Cligneux 59330 HAUTMONTMonsieur Olivier PIERQUIN Rue des Cligneux	25-26 juin 2022	Avesnes sur Helpe	National	1 000 €	56 000 €	3 000 €	1 000 €
Sport automobile	494 233	<b>Association Sportive Automobile Sambre et Helpe</b> 40ème Rallye de Fourmies en AvesnoisAssociation Sportive Automobile Sambre et Helpe 40ème Rallye de Fourmies en Avesnois	Avesnes sur Helpe	19	Monsieur Eric LEFEBVRE 45 rue d'Avesnes 59177 SAINS DU NORD Monsieur Clément MASCLEF	6-7 août 2022	Fourmies	National	2 000 €	92 400 €	2 500 €	2 000 €
Sport automobile	429 611	<b>Eurométropole Rallye Organisation</b> Renties Ypres Rallye <b>Eurométropole Rallye Organisation</b> Renties Ypres Rallye	Dunkerque	8	Monsieur Clément MASCLEF 65 Rue de la Crête 59650 VILLENEUVE D'ASCQMonsieur Clément MASCLEF	18-21 août 2022	Boeschepe	International	1 200 €	903 500 €	3 500 €	2 000 €
Squash	602 517	<b>Tennis Squash Badminton Valenciennes</b> Open National Masculin TSBV 2022 <b>Tennis Squash Badminton Valenciennes</b> Open National Masculin TSBV 2022	Valenciennes	39	Monsieur Frédéric BARDZINSKI 43 Rue Thiers 59300 VALENCIENNESMonsieur Frédéric BARDZINSKI 43 Rue Thiers	8-10 avril 2022	Valenciennes	National	1 000 €	12 580 €	1 000 €	1 000 €
Squash	626 404	<b>Ligue des Hauts de France de Squash</b> Open international de Squash des Hauts de France <b>Ligue des Hauts de France de Squash</b> Open international de Squash des Hauts de France	Lille	40	Monsieur Aurélien CARLIER 2 rue Saint Georges 62112 GOUY SOUS BELLONNEMonsieur Aurélien CARLIER 2 rue Saint Georges	24-28 août 2022	Lille et Villeneuve d'Ascq	International	4 000 €	54 400 €	10 000 €	4 000 €
<b>FEDERATIONS SCOLAIRES &amp; UNIVERSITAIRES</b>												

Fédération	N°Tiers Gd Angle	NOM DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (Raison Sociale du Bénéficiaire) INTITULE DE LA MANIFESTATION	Arrond'	Code canton	Nom et adresse du Président	Date de la manifestation	Lieu de l'épreuve	Caractère de la manifestation	Subvention attribuée édition précédente	Budget	Montant sollicité	Montant proposé	
UNSS	624 250	Union Nationale du Sport Scolaire Cross UNSS 2022Union Nationale du Sport Scolaire Cross UNSS 2022	Lille	40	Monsieur Ludovic LEMPENS Directeur Départemental Stadium Lille Métropole Avenue de la Châtellenie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Monsieur Ludovic LEMPENS Directeur Départemental Stadium Lille Métropole Avenue de la Châtellenie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	30 novembre 2022	Dunkerque ou Douai	Epreuve de masse interrégionale	35 000 €	82 000 €	35 000 €	35 000 €	
<b>COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>													
Athlétisme	1 353	Commune de Somain Urban Trail de SomainCommune de Somain Urban Trail de Somain	Douai	35	Monsieur Julien QUENNESSON Maire Hôtel de Ville Place Jean Jaurès 59490 SOMAIN Monsieur Julien QUENNESSON Maire Hôtel de Ville Place Jean Jaurès 59490 SOMAIN	15 octobre 2022	Somain	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	36 300 €	7 260 €	2 000 €	
											<b>TOTAL 1</b>	<b>232 650 €</b>	
<b>Nom de l'Association</b>	<b>AngleN°Tier</b>	<b>Nom et adresse du Président</b>	<b>année N-1</b>	<b>Montant attribué</b>	<b>Montant sollicité pour le N-1</b>							<b>Montant proposé</b>	
Association Les Doggies Ambassadeurs du Fair Play	653 725	Monsieur Thierry ALSTERS 50 rue de Bethune 59 320 HAUBOURDIN		15 000 €	23 000 €							<b>TOTAL 2</b>	<b>23 000 €</b>
											<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>255 650 €</b>	

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 26 septembre 2022**

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique sportive.

**I - AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES NORDISTES**

**1.1 Manifestations sportives**

Afin de permettre la valorisation et le développement du territoire, le Département apporte son soutien aux porteurs de projets locaux pour la mise en place d'actions en matière sportive.

L'annexe 1 détaille les principes et critères relatifs au financement des tournois de Football.

**1.2 Reconstitution du partenariat avec l'association « les DOGGIES » pour la mise en place d'un dispositif en faveur des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**

En 2021, un partenariat a été engagé avec l'association « les Doggies - Ambassadeurs du Fairplay », afin de permettre à une cinquantaine de jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance et leurs encadrants d'assister de façon privilégiée (places au plus près des joueurs) aux matchs du Championnat de France de Ligue 1 du LOSC, à domicile, durant la saison 2021/2022.

Ces places ont été réparties de manière équitable sur l'ensemble du territoire départemental. Ainsi, 979 enfants confiés à l'ASE ont pu profiter de ces rencontres sportives de très haut niveau.

Une subvention départementale de 15 000 € (DSC/2021/383) avait alors été attribuée à l'association "Les Doggies – Ambassadeurs du Fairplay", pour réaliser cette opération.

Pour cette nouvelle saison, il est proposé d'offrir, en plus du billet, une écharpe de supporter à tous les enfants qui assisteront aux matchs du LOSC dans le cadre de cette action soutenue par le Département.

L'achat des écharpes représente un coût de 8 000 € qui sera imputé sur l'enveloppe de la politique sportive (cf maquette écharpe annexe 10).

Le budget global de ce partenariat s'élève donc à 23 000 € au total.

Il est proposé d'attribuer une subvention de **23 000 €** à l'association "Les Doggies – Ambassadeurs du Fairplay" qui prendra en charge l'ensemble de la billetterie, l'achat des écharpes et l'accueil des structures, lors des matchs de la saison 2022/2023, en liaison avec les agents du service des sports. Les modalités contractuelles sont reprises et détaillées dans la convention jointe au présent rapport (annexe 2).

Les demandes sont détaillées en annexe 3 pour un montant global de subventions de 258 650 €.

## **II - AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES**

La pratique sportive régulière, notamment dans les établissements publics et privés, contribue à la santé, au bien-être et à l'épanouissement des jeunes collégiens. Elle encourage et favorise l'exercice d'une activité sportive encadrée sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Tous les établissements du second degré, publics comme privés, comptent une Association Sportive (AS), dont la présidence est assurée par le chef d'établissement. Les collégiens qui souhaitent pratiquer une activité sportive, en plus des cours obligatoires d'EPS, peuvent ainsi adhérer à l'association sportive de leur collège.

Les modalités d'intervention en faveur des associations sportives de collèges sont définies en annexe 4.

Pour l'année scolaire 2021/2022, 155 associations sportives de collèges (dont 132 publics et 23 privés) ont déjà bénéficié d'une aide départementale représentant un montant de 56 530 € (délibération DSC/234 du 27 juin 2022).

Depuis, d'autres associations sportives de collèges ont adressé leurs dossiers au Département pour leur fonctionnement (aide forfaitaire), l'organisation d'un stage sportif au Val Joly, ainsi que pour la participation à une finale de championnat scolaire représentant un montant total de 38 480 €.

Ces demandes pour l'année scolaire 2021/2022 sont reprises en annexe 5 pour un montant global de 38 480 €.

## **III - BOURSES INDIVIDUELLES AUX SPORTIFS NORDISTES DE HAUT NIVEAU**

Le Département accompagne les sportifs nordistes de haut niveau amateurs (cf. modalités d'éligibilité en annexe 6). Des dossiers ont été présentés par un certain nombre de ces sportifs qui remplissent les conditions pour bénéficier d'une aide départementale.

Les demandes de bourses en faveur des sportifs de haut niveau sont reprises dans le tableau joint en annexe 7 pour un montant global de 69 000 €.

## **IV – CLUBS SPORTIFS NORDISTES DE HAUT NIVEAU**

### **Clubs proposés pour la saison 2022/2023**

En 2013, le Département du Nord a souhaité mettre en place une politique dite de « l'Excellence sportive », destinée à accompagner les clubs qui, dans leur développement économique et leur performance sportive, participent au rayonnement départemental, régional, national, voire à l'international (délibération DSJ/2013/578 des 24 et 25 juin 2013).

Le Département a pu ainsi renforcer son image dynamique véhiculée avec les équipes partenaires sélectionnées pour intégrer ce nouvel axe de la politique sportive.

La représentativité territoriale, le plus haut niveau sur l'arrondissement, la mixité et la pratique handisport, ont été les critères retenus pour déterminer les clubs concernés par ce dispositif, renouvelé jusqu'à la saison 2021/2022, soit 27 structures de haut niveau (dont 6 handisport), pour un montant total de 780 000 €.

Pour la prochaine saison sportive 2022/2023, la politique concernerait ainsi 35 clubs sportifs de haut niveau (16 féminin, 13 masculin et 6 mixte/handisport), issus de sports collectifs parmi certaines disciplines olympiques et paralympiques : Basket-Ball, Cyclisme, Football, Hockey (gazon), Hockey sur glace, Hand-Ball, Natation (Water-Polo), Rugby, Tennis de table et Volley-Ball, Basket et Rugby Fauteuil.

Le tableau, repris en annexe 8, détaille le montant des aides départementales proposées en faveur des 35 clubs sportifs de haut niveau.

Les modalités de l'intervention financière du Département sont, quant à elles, établies au moyen d'une convention de partenariat qui définit les Missions d'Intérêt Général et les actions spécifiques de communication, en vue d'assurer la promotion et le rayonnement du Nord (annexe 9).

Le montant global des aides proposé en faveur des 35 clubs de l'Excellence sportive pour la saison 2022/2023 s'élève à 1 160 000 €.

Reconduction du dispositif en faveur des Jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et l'Excellence sportive

En 2021, 14 clubs issus de l'Excellence sportive ont proposé à des jeunes nordistes et leurs accompagnants du dispositif Aide Sociale à l'Enfance (ASE), d'assister, dans leur arrondissement, à 26 rencontres de haut niveau. Ainsi, 1 059 places ont été utilisées (pour 1 169 places offertes).

Il est proposé de renouveler cette opération pour la saison 2022/2023 en sollicitant de nouveau des structures de haut niveau pour l'accueil des jeunes de l'ASE.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer aux organisateurs d'épreuves sportives, les subventions détaillées dans l'annexe 3 du rapport, pour un montant global de 258 650 € ;
- d'attribuer aux associations sportives de collèges publics et privés, des aides détaillées dans l'annexe 5 du rapport, pour un montant global de 38 480 € ;
- d'attribuer les bourses départementales aux sportifs de haut niveau amateurs, reprises dans l'annexe 7 du rapport, pour un montant total de 69 000 € ;
- d'attribuer aux clubs de l'Excellence sportive, les aides pour un montant total de 1 160 000 €, repris en annexe 8 du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat entre le Département du Nord et les structures départementales sportives (associations/communes, clubs de l'Excellence), dans les termes des projets joints au rapport, en annexe 2 et 9 ;
- d'imputer ces dépenses de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget départemental 2022, Opérations : 23009OP005 (fonctionnement), 29009OP004 (bourses sportifs haut niveau) et 23009OP002 (clubs excellence sportive).

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23009OP005	23009E15	2 173 700	1 669 880	297 130
23009OP004	23009E01	136 000	67 000	69 000
23009OP002	23009E18	3 035 800	0	1 160 000

François-Xavier CADART  
Conseiller Départemental délégué aux Sports